

BASE DOCUMENTAIRE

Annexe n°1 : définition de la notion de « personne contact risques »

Sources :

- Santé Publique France – 07/05/2020 (document intégral disponible [ici](#))

- Site COVID 19 – 10 mai 2020

Pour mémoire, La maladie se transmet par voie aérienne soit par les gouttelettes : il s'agit de sécrétions invisibles qui sont projetées lors d'une discussion (les postillons), d'éternuements ou en toussant, soit par aérolisation dans les milieux clos. La contamination peut aussi se faire par voie manu portée : les mains souillées sont portées au visage (les mains peuvent être contaminées par le contact d'une surface souillée par les gouttelettes ou par le serrage des mains d'une personne contagieuse)

Une personne malade est contagieuse en général 48heures avant les symptômes déclarés

L'incubation de la maladie est variable, elle varie entre 2 j à 14 jours après le dernier contact

Un contact avec une personne malade est le principal mode de transmission de la maladie : notamment lorsqu'on habite ou travaille avec elle dans le même espace, ou que l'on a un contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux ou d'un éternuement, sans mesures de protection

Dans le milieu professionnel, il y a contact à risques en l'absence de mesures de protection (séparation physique de type hygiaphone ou vitre , port du masque) et si l'agent a été dans une des situations suivantes avec un autre agent positif ou malades de la COVID 19 :

- Contact direct, en face-à-face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, accolades, embrassades).
- Partage d'un espace clos (bureau, salle de réunion, salle de classe, véhicule) pendant au moins 15 minutes.
- Face-à-face pendant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuements.

En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque.